

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE POINCARÉ

L'éducation par le sport, le sport au service de l'éducation.

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), troisième fédération de France rassemble déjà plus d'un million de licenciés - tous collégiens et lycéens - qui pratiquent une activité sportive dans les associations sportives de tous les collèges et lycées de France.

Au total, un adolescent sur cinq s'adonne chaque mercredi et le midi, à l'une des 100 activités sportives proposées au collège et au lycée.

En outre, avec 40% de filles licenciées, l'UNSS est la première fédération sportive féminine de France.

Association de loi 1901, présidée par Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, l'UNSS est une composante de la politique éducative française, au service de la réussite, de la responsabilisation, de la santé et du bien-être des élèves.

Un encadrement basé sur la compétence et la confiance.

L'UNSS, c'est également :

- 9 500 associations sportives, présidées par les chefs d'établissements de collèges et de lycées ;
- 35 000 enseignants d'Éducation Physique et Sportive (EPS) ;
- 180 directeurs aux niveaux départemental, régional et national ;

En disposant des avantages du système associatif et des moyens humains et financiers de l'Éducation nationale, l'UNSS a une position privilégiée au regard des autres fédérations sportives européennes et internationales.

L'association sportive du collège POINCARÉ :

- l'inscription à l'AS du collège POINCARÉ coûte **10 euros** pour l'année quelles que soient le nombre d'activités pratiquées ;
- les activités sont encadrées par les professeurs d'EPS du collège
- les activités :

Natation pour les débutants	Le mardi de 15h50 à 17h40 à l'Océanide	1 ^{er} trimestre
escalade	Le mercredi de 13h à 15h30 au lycée Jules Verne	Toute l'année
Equitation (une participation de 5€ est demandée aux familles par séance)	Le mardi de 16h à 18h au centre équestre de SAVERNE	3 ^e trimestre
badminton	Le mercredi de 13h00 à 15h00 au COSEC des Dragons	Toute l'année
athlétisme	Le mercredi de 13h à 15h au stade du HAUT-BARR	1 ^{er} trimestre et à partir du mois de mars
Cross	Compétition le mercredi	En novembre et décembre
Sports collectifs	Le mercredi de 15h à 16h30 au COSEC des Dragons	2 ^{ème} trimestre

D'autres activités seront proposées de façon plus ponctuelle telles que course d'orientation, VTT, BMX, participation aux compétitions de judo, etc.

Nous informerons les élèves par voie d'affichage mais aussi par l'intermédiaire du site internet du collège.

Les inscriptions se font auprès d'un des professeurs d'EPS et nécessitent l'accord des parents, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ainsi que 10 euros.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

père, mère, tuteur, représentant légal (1)

Adresse :

Tél. du domicile : du travail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Tél. :

* autorise (2) :

à participer aux activités de l'association sportive (3)

* autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4)

Fait à : le / / 200....

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) indiquer : Nom et prénom du licencié

(3) indiquer le nom de l'établissement

(4) rayer en cas de refus d'autorisation